



Le Havre, le 24 février 2010.

Compte rendu audience Cabinet du Ministre d'Etat du MEEDDM le 24 février 2010

Participants:

- Mme Arnoux, Conseillère technique du Pôle social du Cabinet du Ministre d'Etat
- Mr Bessard, Conseiller technique auprès du Ministre d'Etat en charge des transports
- Mr Chamailard, Adjoint au sous-directeur DGITM/DST/PTF

- Mr Rech, Secrétaire Général de la Fédération Nationale Equipement et Environnement CGT
- Mr Godec, Secrétaire Général du SNPAM CGT
- Mr Quémener, Secrétaire Général Section Nationale des Officiers de port CGT
- Mr Franques, Secrétaire Général Adjoint SNOP CGT
- Mr Spataru, Officier de port (Commandant du port de Nice)
- Mr Dufeil, Officier de port adjoint (Port de Calais)

Ordre du jour: Organisation de la police portuaire dans les ports décentralisés. Audit des Capitaineries.

Lien demande audience: <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article2736>

Cette audience fait suite à la pression exercée par la CGT ces derniers mois sur le Ministère car les risques d'un transfert des missions régaliennes exercées par les Officiers de port vers les collectivités territoriales sont réels.

Monsieur Lionel Bessard Conseiller technique du Ministre d'Etat en charge des transports aériens et maritimes participait ce jour à des audiences avec les aiguilleurs du ciel en plein mouvement social ainsi qu'avec les aiguilleurs des ports où les revendications contre le désengagement de l'Etat de ses missions régaliennes sont partagées par l'ensemble des militants.

En préalable Jean-Marie Rech secrétaire général de la FNEE CGT a demandé que lui soit transmis le résultat de l'audit des Capitaineries dès que la communication sera rendue officielle.

Nous avons fait savoir que notre organisation syndicale s'est très impliquée dans ce dossier: nombreuses rencontres avec élus des collectivités et parlementaires, nombreuses questions écrites au gouvernement, communiqués de presse, intervention en CTP, motion de soutien au mouvement d'action et de grève des Affaires Maritimes du 23 février 2010 bien suivi.

Bien que tous les indicateurs soient actuellement au rouge, les représentants du Ministère se veulent ironiquement rassurant en précisant que l'audit des Capitaineries avait pour seul but d'analyser, trois ans après la décentralisation, les conséquences de la séparation des polices afin d'améliorer la situation actuelle.

Comme nous l'avons justement rappelé, les inquiétudes des personnels sont réellement fondées car certains textes relatifs à la profession sont très alarmants:

- la lettre de mission sur l'organisation de la police portuaire prévoit de s'interroger sur la gestion des corps OP et OPA
- le chef de la mission n'a pas hésité à dire clairement que les auxiliaires de surveillance et les surveillants de port ont les mêmes prérogatives que les OP et OPA dans les ports où la collectivité territoriale est l'exécutif (code des ports maritimes)

- l'instruction pour la création des DML fait référence à l'audit des Capitaineries, les conclusions de cette étude pourront avoir des impacts sur le rattachement et la gestion des Capitaineries.
- le document de la DGAFP sur un projet de valorisation des grilles indiciaires exclu directement les corps OP et OPA car un audit sur la profession est en cours.

Nous avons dénoncé le désengagement de l'Etat dans tous les secteurs mer en total contradiction avec les engagements du Grenelle de la mer ainsi que la fuite des missions régaliennes vers des sociétés privées. Le 16 juillet 2009, le Président de la République prononçait un discours au Havre sur l'ambition maritime de la France. Onze jours après, un audit est commandé par le MEEDDM pour faire le point sur l'organisation de la police portuaire dans les ports décentralisés avec comme projet de transférer aux collectivités territoriales les missions régaliennes relatives à la sécurité nationale exercées par les Officiers de port avec comme point d'orgue la suppression à terme de ces fonctionnaires d'Etat, spécialistes des ports!

Notre organisation syndicale s'est prononcée clairement sur le maintien des missions étatiques (police des marchandises dangereuses et police des plans d'eau) exercées par les OP et OPA. Nous avons demandé de clarifier juridiquement et définitivement la mise à disposition des personnels (actuellement mise à disposition provisoire auprès des collectivités par le biais d'une convention)

L'expression CGT rejoint par des élus des collectivités territoriales est de pérenniser et valoriser la profession en créant une formation d'Officier de port au sein de la filière portuaire prévue dans le nouvel établissement d'enseignement supérieur maritime (en parallèle au recrutement actuel)

Enfin notre cahier revendicatif prévoit la valorisation de nos grilles indiciaires mais aussi la création d'un corps unique de catégorie « A » et non petit « A » prévu généralement pour les corps d'Etat en extinction. Il est évident que l'expression de la CGT dans son ensemble doit être suivie par toute la profession et bien entendu par la Direction. Nous constatons malheureusement que certains postes occupés par des OPA sont totalement dévalorisés sous la pression inacceptable des supérieurs hiérarchiques!

Dans le cadre des travaux menés par la CGT sur la pénibilité au travail, le secrétaire général de la FNEE CGT a demandé que soit menée une étude sur l'espérance de vie des personnels.

En conclusion, dans l'attente des résultats de l'audit prévus en avril, les représentants du Ministère rencontrés souhaitent, sous couvert d'un simulacre de dialogue social, faire tomber la pression et dédramatiser la situation. L'Etat n'aurait pas d'apriori sur la profession d'Officier de port !

Nous n'en attendons pas plus, mais il était important de faire valoir nos revendications et la position de la CGT. Le statu quo supposé (fonctionnement satisfaisant entre AP et AI3P) ne serait il pas qu'une remise à plus tard de l'impact des conséquences de l'introduction des nouvelles fonctions de surveillant de port et d'auxiliaire de surveillance dans le Code des Ports Maritimes ?

Nous exigeons l'organisation de réunions de travail avec les OS, DGITM, et DRH pour débattre ensemble de l'avenir du métier d'Officier de port et des conditions sociales des personnels.

Dans ce contexte tendu et propice à de vives inquiétudes, notre organisation syndicale reste vigilante et dans l'action pour défendre la profession et maintenir la maîtrise publique dans les ports décentralisés.

Les Secrétaires Généraux de la SNOF/SNPAM CGT

E. FRANQUES

M. QUEMENER